

## CONTRAT D'INSCRIPTION STAGES FEVRIER-MARS 2024

**NOM du cavalier :**

**Prénom :**

Date de naissance du cavalier : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Adresse : .....

CP ..... Ville.....

Téléphone fixe - portable :

E-mail :

Niveau d'équitation :

Numéro de licence FFE :

### Décharge en cas d'urgence

Nous soussignés Madame, Monsieur.....

autorisons le responsable du club présent, à prendre toutes les mesures nécessaires pour soigner notre enfant et au besoin à le faire hospitaliser. Téléphone en cas d'urgence :

N° de sécurité sociale :

### DATES SOUHAITEES (veuillez cocher la case)

26 février au 1<sup>er</sup> mars, après-midi de 14 à 17 h \*

Stage tous niveaux, enfants de 5 à 10 ans

Stage tous niveaux, ados à partir de 11 ans

4 au 8 mars 2024, après-midi de 14 à 17 h \*

Stage tous niveaux, enfants de 5 à 10 ans

Préparation aux galops 1 & 2

#### ENFANTS (nés en 2014 et après)

#### ADOS ET ADULTES (nés en 2013 et avant)

Stage 5 demi- journées, adhérent 145 €

165 €

Stage 5 demi-journées, non adhérent 160 €

180 €

Licence verte obligatoire pour cavalier non licencié 10 € (validité 1 mois),

\* Sous la responsabilité des Ecuries de Micy de 14 à 17h, en dehors de ces horaires les mineurs sont sous la responsabilité des parents.

## Conditions Générales de Vente

### 1. Règlement intérieur

Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement. Je m'engage à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur est une rupture du présent contrat et peut donner lieu à une exclusion de l'établissement.

### 2. Avis médical

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.

### 3. Décharge

J'autorise mon enfant à pratiquer toutes les activités du Centre Equestre, y compris celles pratiquées à l'extérieur (promenades ...)

### 4. Tenue

Le port du casque aux normes NF EN 1834 adapté, attaché et en bon état est obligatoire dès que les cavaliers sont à poney. Les casques ayant subi un choc violent ou ne présentant pas un bon état sont à remplacer pour des raisons de sécurité. Le port des bottes de pluie ou d'équitation ou de boots et chaps est obligatoire dès que les cavaliers sont à poney. Les tennis ou toutes autres chaussures sont interdites à cheval comme à pied à côté des poneys. Le gilet de protection est obligatoire pour la pratique du saut d'obstacles.

### 5. Fichier informatique

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

### 6. Utilisation de mon image

J'accepte l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres et m'engage à en informer le club lors de toute prise de vue.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les 2 pages de ce contrat d'inscription.

Fait à Saint Pryvé Saint Mesmin, le

Signature du client ou du représentant légal du client précédée de la mention « lu et approuvé »

